

Québec, le 25 mai 2010

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre  
Ministère du Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Projet de loi n° 100**

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance du projet de loi n° 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire*. Un projet pour lequel nous tenons à vous signifier notre profond désaccord, et ce, parce que plusieurs des dispositions énoncées sont susceptibles de créer des impacts négatifs majeurs sur la vie professionnelle des quelque 16 000 cadres des secteurs public et parapublic que nous représentons. En fait, cela nous fait craindre une détérioration importante du climat de travail, de la motivation et surtout, de la qualité des services offerts à la population.

Ce projet témoigne avec éloquence de l'absence de considération accordée au personnel d'encadrement. En effet, les négociations avec le personnel syndiqué ne sont pas terminées que le gouvernement s'empresse de taper sur les gestionnaires, ses premiers représentants dans les organismes publics et parapublics. Cela, sans même avoir pris le temps de consulter les associations de cadres concernées, une obligation qu'il s'est lui-même imposé dans ses décrets gouvernementaux. Nul doute, ce manque de respect à l'égard des cadres est inacceptable. Dans les faits, le message sous-jacent véhiculé par ledit projet de loi laisse clairement entrevoir qu'aux yeux du gouvernement, rendre des services à la population, soigner les malades ou encore former les citoyens de demain s'avèrent des missions beaucoup moins nobles que celles des différentes sociétés d'État à vocation commerciale...

Nous constatons cependant, par cette décision, le manque profond de respect que manifeste le gouvernement envers ses premiers collaborateurs, surtout ceux qui ne génèrent aucun denier dans les coffres de l'État! Nous devons donc nous incliner bien bas devant la mission, ô plus noble, d'organismes tels que de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, pour ne mentionner que cette dernière!

### Détérioration des conditions salariales

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, les semaines de travail des gestionnaires dépassent largement les trente-cinq heures payées et ces derniers sont loin d'avoir les mêmes avantages que les autres catégories de personnel. Parallèlement, la complexité des fonctions et des défis que doivent relever les gestionnaires s'est particulièrement accrue au cours des dernières années, le niveau de responsabilité des cadres et leur imputabilité face aux différentes exigences en ce qui a trait à la reddition de comptes seraient-ils des éléments complètement ignorés de la part du gouvernement?

Conséquemment, vous comprendrez que la diminution annoncée de notre rémunération pour les deux prochaines années et le gel « partiel » des salaires annoncé pour les trois années subséquentes a de quoi choquer les principaux intéressés. D'autant plus que malgré l'énoncé du budget à l'effet contraire, le projet de loi n° 100 annonce l'interdiction d'accorder toute prime ou boni fondé sur le rendement du personnel d'encadrement pour les exercices financiers débutant en 2010. À cet égard, considérant que le boni de 2 % était comptabilisé dans la rémunération variable, les gestionnaires concernés se trouvent ainsi doublement pénalisés. Résultat : cet état de fait, jumelé à l'augmentation importante du taux de cotisation anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour le régime de retraite du personnel d'encadrement RRPE, fera en sorte que les cadres des secteurs public et parapublic seront confrontés à une diminution importante de leurs revenus disponibles, sans considérer l'impact de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

### Coupsures : à la fois victimes et maîtres d'œuvre

Ce tableau déjà bien sombre est également empreint de nombreuses coupures imposées particulièrement par les articles 11 et 12 dudit projet de loi. Les mesures visant notamment la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10 %, à laquelle s'ajoute une demande formelle visant la réduction des effectifs du personnel d'encadrement et de leur personnel administratif en privilégiant l'attrition, s'avèrent grandement préoccupantes. En réalité, ces exigences peuvent signifier une diminution de plusieurs centaines de postes de gestionnaires dans nos différents réseaux. Et qui aura le fardeau de réaliser et de mettre en application ce plan de réduction exigé d'ailleurs pour le 30 septembre 2010? Et qui, dans ce même ordre d'idées, devra assumer les cumuls de fonctions engendrés par cette obligation tout en gérant la période imminente de turbulences entourant les négociations des employés syndiqués? Les cadres, bien entendu! Et comme si cela n'était pas assez, une coupure de 25 % est prescrite pour les dépenses rattachées au perfectionnement et aux déplacements du personnel d'encadrement. Nul doute, le portrait est on ne peut plus paradoxal!

Porte ouverte à la double rémunération

Par ailleurs, malgré l'ampleur des réductions annoncées, des questionnements organisationnels importants subsistent. Comment, advenant l'adoption de telles mesures d'austérité, espérer attirer la relève vers les postes de cadres? Que faire pour retenir les très nombreux cadres admissibles à la retraite, dont plusieurs seront sans doute tentés de quitter pour mieux revenir... et ainsi, profiter des avantages de la double rémunération à l'instar de nombreux hauts fonctionnaires travaillant dans différents réseaux de l'appareil gouvernemental. Et oui, ce phénomène scandaleux en croissance dans la plupart des institutions publiques et parapubliques demeure encore aujourd'hui peu balisé, et ce, malgré nos avis répétés à cet égard sur différentes tribunes. Nous sommes convaincus qu'un conflit intergénérationnel, présentement latent, risque de devenir criant sous peu, particulièrement au regard de la baisse drastique inévitable du nombre de cotisants au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) accentuée par l'adoption éventuelle du projet de loi proposé.

Nous sommes bien conscients de la situation préoccupante des finances publiques et nous sommes prêts à continuer à faire des efforts. Cependant, le projet de loi n° 100 dans sa forme actuelle ne constitue aucunement une réponse adéquate dans les circonstances. Il ne fait que témoigner du mépris de la part du gouvernement à l'égard de ses premiers collaborateurs que sont les gestionnaires. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à l'adoption de ce projet de loi afin que nous puissions discuter avec vos représentants dans chacun de nos secteurs respectifs des enjeux négatifs et des mesures excessives mises de l'avant dans ce projet.

Nous demeurons également disponibles pour vous rencontrer dans les plus brefs délais afin d'échanger avec vous de la situation. Nous vous remercions de considérer la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Les présidents des associations :



M. Guy Chouinard  
Association des cadres du gouvernement du Québec



M. François Jean  
Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux



M. Michel Simard  
Association des cadres scolaires du Québec



M. Jean Perron  
Association des cadres des collèges du Québec



M. Robert Rivest  
Association des cadres juridiques de la  
fonction publique



M. Claude Fiset  
Fraternité des cadres agents de la paix des  
services correctionnels du Québec

c. c. Député(e)s